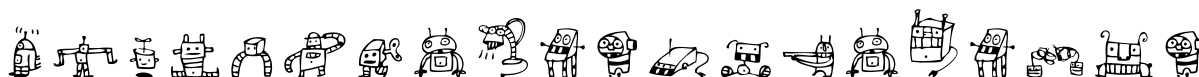


PLANETE CRA

N°6- Mai 2010



CRATOSPHERE

mai 2010	Hommes	Femmes	Enfants
Nombre de personnes placées au CRA : 149	126	23	3

Destins des personnes placées en avril 2010

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	45
LIBERE TGI	12
LIBERE FIN RETENTION	24
LIBERE TA	4
LIBERE PREF	14
READMIS SIMPLE	8
DEFERE	22
ASSIGNE TGI	15
REFUS EMBARQUEMENT	2
READMIS DUBLIN	2
LIBERE CA	0

GRABULAIRE

APRF arrêté préfectoral de reconduite à la frontière

OQTF obligation de quitter le territoire français prononcée par une préfecture

READMIS SIMPLE suite à une demande de l'administration française, un étranger sans papiers peut être renvoyé dans un autre pays européen où il a un dossier en cours et où il est parfois autorisé à séjourner. Les intéressés préfèrent généralement cette solution qu'un retour dans leur pays d'origine.

READMIS DUBLIN dans ce cas la réadmission renvoie au principe de « premier pays responsable de la demande d'asile ». Ainsi la France renvoie des demandeurs d'asile vers des pays européens où ils ont déjà été fichés, y compris si le droit d'asile n'y est pas respecté.

DEFERE sont déferées certaines personnes qui n'ont pas fourni leurs documents d'identité, l'administration estimant qu'elles ont ainsi essayé de faire obstacle à leur reconduite à la frontière. Elles quittent le CRA pour une garde à vue, puis le tribunal correctionnel, généralement suivi d'une incarcération de un à quatre mois à la maison d'arrêt de Seysses.

LIBERE PREFECTURE ou FIN DE RETENTION la préfecture ne parvient pas à obtenir un laissez-passer de la part des autorités consulaires concernées. Se trouvant ainsi dans l'incapacité d'exécuter la reconduite à la frontière elle doit libérer l'étranger dans un délai maximum de 32 jours.

Des femmes pour faire du chiffre !

En rétention les situations les plus extraordinaires peuvent parfois se produire mais nous n'avions pas encore eu l'occasion de voir une femme arriver en robe de mariée ! C'est désormais chose faite. Une femme de 54 ans a été interpellée une demi heure avant la célébration de son mariage. Cela s'est passé devant chez elle alors qu'elle partait à la mairie.

Le JLD a prononcé le lendemain une mesure d'assignation à résidence.

Patricia vient du Libéria pays ravagé durant plus de 20 ans par une terrible guerre civile. Elle affiche tout le temps et quoi qu'il arrive un immense sourire et une joie de vivre. Cela fait 7 ans qu'elle vit en France. Elle tient un salon de coiffure à Castres où elle est très appréciée tant humainement que professionnellement. Elle et son compagnon français ont décidé de se marier. Elle est interpellée à la sortie de la préfecture alors qu'elle s'y rendait suite à une convocation. Le juge des libertés et de la détention lui accorde le bénéfice de l'assignation à résidence et elle rentre donc chez elle à Castres. La préfecture du Tarn fait appel de cette décision. On ne comprend pas l'attitude de la préfecture puisque Patricia n'a jamais tenté de se soustraire à une convocation.

La Cour d'Appel de Toulouse infirme la décision de première instance autorisant ainsi les policiers à aller de nouveau chercher Patricia pour la replacer en rétention. Après une présentation au consulat du Libéria qui ne la reconnaît pas, puis une autre tentative auprès des autorités nigérianes cette jeune femme sera enfin libérée après 23 jours passés en rétention. Durant ces 23 jours une pétition rassemblant plus de 8000 signatures demandant la libération de cette jeune femme s'est constituée.

Latifa est une jeune marocaine qui vit régulièrement en Allemagne depuis 7 ans où elle est secrétaire de direction. Son mariage devant être célébré au Maroc et son passeport n'étant plus en cours de validité elle se fait délivrer par les autorités consulaires en Allemagne un laissez-passer lui permettant pense-t-elle, de rentrer au Maroc.

Malheureusement personne ne lui a dit qu'un LPC ne permet pas de franchir des frontières terrestres. Elle se voit donc sortie manu militari du bus dans lequel elle voyage et placée en garde à vue puis en rétention. Lors de son interpellation la police égare son sac à main et lui refuse le droit de passer un coup de téléphone à son fiancé qui l'attend à l'arrivée. Elle est choquée et humiliée. Le coût humain et financier de cet excès de zèle est énorme.

Kheira a 22 ans et un passé déjà lourd de peines et de drames. Après un viol elle est rejetée par ses parents. Elle se marie en Algérie avec un compatriote régulier en France et vient le rejoindre par le biais du regroupement familial. Dès son arrivée, son jeune époux lui annonce qu'il ne veut plus d'elle et demande le divorce. Elle subit alors une grave dépression et est placée en hôpital psychiatrique. C'est durant cette période qu'une obligation à quitter le territoire lui est envoyée à son domicile par la préfecture. Elle n'en a donc pas connaissance et ne peut exercer de recours. Encore une fois le JLD ordonnera une mesure d'assignation à résidence.

Gloria Lucia vit en Espagne depuis 1998 ; elle a 54 ans, 4 enfants majeurs, dont 3 qui vivent en Europe.

Après le décès de son mari, elle est venue les rejoindre et s'est donc tout naturellement installée chez sa fille aînée à Barcelone. Sa première petite fille est née puis une seconde ; les deux parents travaillent alors c'est quasiment elle qui les élève.

Ce jour-là, sa seconde fille l'a appelée d'Italie pour lui annoncer qu'elle était grand-mère pour la troisième fois ! Toute à sa joie elle a réservé une place dans un bus Eurolines pour aller fêter la naissance du nouveau né, à Milan.

Elle sera arrêtée à la frontière par les policiers français, placée au CRA de Toulouse où elle attendra 12 jours. Chaque jour, sa famille appelle, nous envoie des preuves de sa vie en Espagne, de la présence de sa famille, de la demande de titre de séjour pour raison familiale qu'elle vient de déposer.

Rien n'y fait : la préfecture refuse d'enregistrer ses demandes de réadmission.

Elle sera reconduite le 5 mai au matin, sans en être informée, dans un vol communautaire spécialement affrété pour elle et un compatriote du CRA de Perpignan, escortée par 21 policiers...

Zoé

En 2000, elle fait partie des Albanais évacués du Kosovo alors sous administration de Bernard Kouchner, qui administre ce territoire sous mandat de l'ONU. Elle gagne la France avec son frère et sa soeur qui obtiennent très vite le statut de réfugiés politiques. Pas elle car elle a la malchance d'avoir un mari violent qui vient la chercher en France pour l'amener en Allemagne où il la tient enfermée à domicile durant quelques années. Il la ramène ensuite au Kosovo où sa belle mère se chargera d'encore mieux la surveiller. En 2007, souhaitant épouser une autre femme, il la bat, la répudie et la jette à la rue.

Au Kosovo elle ne trouve aucun soutien et se réfugie à nouveau en France. Mais sa demande d'asile est rejetée : les événements de 2000 sont lointains et sa condition de femme persécutée n'émeut pas l'institution.

Accueillie au sein d'un foyer à la campagne, elle est soutenue par de nombreux élus et des associations, mais l'administration refuse de la régulariser. Quant à Kouchner, il s'en lave les mains et renvoie sur Besson.

Très éprouvée, elle arrive au centre de rétention alors qu'elle venait de débiter un suivi psychiatrique. Après 30 jours d'enfermement, la MINUK délivre un laissez passer pour qu'elle soit reconduite de force au Kosovo.

Témoignage du passage en garde à vue d'Angéla
(Traduction faite par Marie)

De regreso de mi visita a una hermana
que vive en Genova, en la frontera con
España, la Policía Francesa me pide
mi pasaporte, le doy el único que tengo
de mi País, Argentina.
El Policía de muy malos modos y fuerza
deme del brazo me hizo descender de
autobús y lo explicaba mil veces mi
situación que mi ~~pasaporte~~ residencia
estaba en trámite ya que ^{yo que} tenía estaba
caducada y ahora me tenía turno
para el día 5 de mayo para la residen-
cia por España, ya que estoy casada con un
español hace ~~2~~ dos años y medio.
Y que paradójicamente estaba tramitando
mi nacionalidad española por la ley de
niños. puesto que mi ~~abuelo~~ abuelo era español.
Pero nunca me escucharon, me despojaron
de todas mis pertenencias, me desnudaron
y examinaron mi cuerpo y mi cabello.
Para por un muy mal momento, mientras
los policías reían, como si yo no fuera un
ser humano.
Luego me dejaron bajo llave en un calabozo

Frió, húmedo y con mucho ruido, me sangra-
montes hechos y ~~me~~ que desprecian por
me reían y firmas los papeles sin gafas.
con una traductora que no me comprendía.
en un momento golpea la puerta y Peli
Por favor comunicame con mi esposa o con
la Embajada Argentina.
no me permitían - les pregunté porque estaba
incomunicada - se reían y jamás contestar
solo un Policía me miro y me hizo una ~~reír~~
broma sobre Maradona.
le pedía por favor que me diera un tranquilizante
ya que estaba con mucha taquicardia
estoy tomando la menopausia, y por
recomendación de mi médico tomo ~~seco~~ ~~seco~~
medicamentos cuando estoy con taquicardias
yo les decía que no mate a nadie, que no ~~reír~~
que no llevo una metrolita, ni un tipo de ~~reír~~
ni drogas.
¿Porque me están queriendo mi de la? ^{de la}
Pero siempre se reían de mi cara.

« De retour d'une visite que j'ai faite à ma sœur qui vit à Genève ; à la frontière franco-espagnole, la police française m'a demandé mon passeport. J'ai donné le seul que j'ai, celui de mon pays, l'Argentine.

Les policiers, de façon brutale, m'ont forcée en m'attrapant par le bras à descendre du bus. Je leur ai expliqué mille fois ma situation : que ma demande de titre de séjour était en cours, que j'avais un titre de séjour espagnol aujourd'hui obsolète et que j'ai rendez-vous le 5 mai 2010 pour ma demande de titre de séjour en tant que conjointe de ressortissant espagnol. En effet, je suis mariée avec un Espagnol depuis deux ans et demi.

Parallèlement, je constitue un dossier pour déposer une demande de naturalisation (nationalité espagnole) et ce en vertu de la « loi des petits-enfants ». En effet, mon grand-père était espagnol.

Mais les policiers n'ont jamais voulu m'écouter. Ils m'ont dépossédée de toutes mes affaires, ils m'ont déshabillée, m'ont examiné le corps et les cheveux. J'ai passé un moment horrible et pendant ce temps, les policiers riaient comme si je n'étais pas un être humain.

Après ça, ils m'ont laissée dans une cellule froide, sale et avec des tâches de sang (...)

Ils (les policiers) m'ont fait signer les papiers sans mes lunettes, avec une interprète qui ne me comprenait pas. A un moment, quelqu'un a frappé à la porte et j'ai demandé, « s'il vous plaît, laissez-moi communiquer avec mon époux ou avec l'ambassade d'Argentine ».

Ils ne me l'ont pas permis. J'ai demandé pourquoi je ne pouvais pas communiquer. Ils ont ri et ont continué à refuser. Seul un policier me regardait et m'a raconté une plaisanterie sur Maradona. Je lui ai demandé « s'il vous plaît, donnez-moi un tranquilisant car je fais de la tachycardie ». C'est à cause de la ménopause, et sur recommandation de mon docteur, je prends des médicaments. Comme je faisais une crise de tachycardie, je leur ai dit que je n'avais tué personne, que je n'avais pas volé, que je n'avais pas de mitraillette, ni ne transportais d'autres armes et de la drogue.

Ai-je commis un si grand délit pour être traitée de cette façon ? Mais ils ont continué à rire de moi. »

CRACHOIR

Il arrive en France avec un visa pour affaires en 2005. A l'université, il décroche deux licences et s'inscrit en master. La préfecture lui refuse un titre de séjour parce qu'il n'est pas arrivé avec le bon visa. Il nous raconte : « je rentrais chez moi, des policiers en civil m'arrêtent. L'un d'eux dit à son collègue : et si on lui faisait le coup de la traversée hors du passage piéton pour justifier le contrôle d'identité ? ». Curieuse interpellation « par hasard », au pied de chez lui, avec un départ pour son pays organisé pour le lendemain de son arrivée au CRA... Les syndicats étudiants se mobilisent, le contrôle d'identité douteux commence à faire du bruit. Le gars est libéré une heure avant son départ programmé.

Nous assistons à un nombre assez important d'interpellations fantaisistes (euphémisme) toutes sur même modèle que celle décrite ci-dessus.

QUIZZ ?

Combien l'union européenne a-t-elle décidé de verser d'argent aux pays ayant des frontières avec l'Europe pour qu'ils se chargent de repousser les migrants.

- A) + de 50 millions €
- B) + de 500 millions €
- C) + de 1500 millions €?

Réponse C : 1820 millions d'euros !. Dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires ».

(Décision [574/2007/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 mai 2007).

Il s'agit d'ériger des frontières de barbelés, de construire des mitrailleurs, de former des spécialistes du contrôle douaniers, de construire des camps d'internements etc.....

Parmi les bénéficiaires, des démocraties telle que la Libye, l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, la Libye, le Maroc, la Moldavie, la Syrie, la Tunisie, l'Ukraine ainsi que la Russie.